

COMpte RENDU DU 20 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 9 mars 2018, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel BIRONNEAU, Patrick DESLANDES, Joseph BONNEAU, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Stéphanie ROUSSEAU, Céline BELLEAU, Fabien LEROY, Adrien SAIZ, Hélène TURCAUD.

SECRÉTAIRE : Joseph BONNEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Michel PETIT, Claude MORIN, Manuella ROUET, Claude ALBERT, Priscilla CHEVRIER

Michel PETIT ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.
Claude MORIN ayant donné pouvoir Jean-Pierre TRICOIRE.
Manuella ROUET ayant donné pouvoir à Marie-Jeanne BENOIT.
Claude ALBERT ayant donné pouvoir à Patrick DESLANDES.
Priscilla CHEVRIER ayant donné pouvoir à Hélène TURCAUD.

A – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. Droit de préemption

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 13 février 2018 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé Champ de la Boursière, Section ZA n° 268,
- Terrain situé 11 rue des Genêts, Section ZA n° 487,
- Terrain situé 24^{ter} rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et La Plaine, Section AD et ZD n° 653-728 et 63,
- Terrain situé 7A rue des Jacobins, Section AD n° 36,
- Terrain situé 49 rue de la République, Section AE n° 24,
- Terrain situé 12 rue des Genêts, Section ZA n° 481,

2. Finances

Décisions prises depuis le 13 février 2018 :

- De céder le pulvérisateur adaptable sur un quad au GAEC la Clé de Sol demeurant 2 rue Beauregard 85480 THORIGNY pour la somme de 50.00 €
- De mandater la société RESTORIA - 12 rue Georges Mandel – 49009 ANGERS pour le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide.

B – FINANCES

1. Affectation des résultats

- Budget Commune

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	538 635,31
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	501 648,88
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 040 284,19
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-204 471,49
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-167 848,65
Besoin de financement F. = D. + E.	372 320,14
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 040 284,19
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	372 320,14
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	667 964,05
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- Budget Assainissement

Délibération n° 18.03.20.017

Le Conseil, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	104 978,00
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	122 873,03
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	227 851,03
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-62 866,03
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-28 808,10
Besoin de financement = e + f	91 674,13
AFFECTATION (2) = d.	227 851,03
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	91 674,13
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0.00	136 176,90
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

2. Vote des taux d'imposition – année 2018

Le Conseil à l'unanimité,
DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2018.

FIXE pour l'année 2018, les taux d'imposition suivants :

Nature	Bases notifiées	Taux 2018	Produit 2018	Produit 2017	Variation
TH	2 333 000	18,06 %	421 340	411 046	+ 2.50 %
TFB	3 199 000	20,24 %	647 478	631 488	+ 2.53 %
TFNB	45 900	45.24 %	20 765	20 584	+ 0.88 %
	5 577 900		1 089 583	1 063 118	

3. Budgets primitifs 2018 :

- **Commune**

Le Conseil municipal, **Décide à l'unanimité**

Article unique : d'approuver le budget primitif 2018 – Budget Général.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
.011	Charges à caractère général	594 628.75	91 800.00	Produits des services	70
.012	Charges de personnel	955 200.00	1 442 474.37	Impôts et taxes	73
.022	Dépenses imprévues Fonct.	140 636.00	625 560.00	Dotations et participations	74
65	Autres charges gestion courante	206 300.00	87 300.00	Autres produits gestion	75
66	Charges financières	100 000.00	17 000.00	Atténuation de charges	013
67	Charges exceptionnelles	3 500.00	5.00	Produits financiers	76
68	Amortissement	130 758.55	2 000.00	Produits exceptionnels	77
.023	Virement à section investissement	823 980.12	21 000.00	Travaux en régie	72
014	Atténuation de produits	100.00	667 964.05	Excédent reporté	002
TOTAL		2 955 103.42	2 955 103.42	TOTAL	

SECTION INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
16	Remboursement d'emprunts	530 000.00	130 000.00	Dotation fds divers réserves	10
21	Immobilisations corporelles	121 969.55	20 000.00	Subventions d'investissement	13
23	Immobilisations en cours	21 000.00	300 000.00	Emprunts	16
27	Autres immobilisations financières		130 758.55	Amortissements	28
	Opérations d'équipement (total)	1 557 224.42		Autres immos financières	27
.020	Dépenses imprévues Invest.	9 000.00	707 606.65	Opérations équipement (total)	
20	Immobilisations incorporelles	21 000.00	30 000.00	Produits des cessions	024
	Déficit investissement 2017	204 471.49		Frais d'études	2031
2031	Frais d'études	50 000.00	823 980.12	Virement de section fonction.	021
			372 320.14	Résultat affecté 2017	1068
TOTAL		2 514 665.46	2 514 665.46	TOTAL	

• **Assainissement**

Le Conseil municipal, **Décide à l'unanimité**

Article unique : d'approuver le budget primitif Assainissement 2018.

EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
	Charges à caractère général	150 365.28	190 000.00	Produits de gestion courante	
	Frais de personnel	20 000.00		Production immobilisée	
	Autres charges gestion courante	1 000.00		Subventions d'exploitation	
	Charges financières	5 000.00	40 693.04	Produits exceptionnels	
	Charges exceptionnelles	1 000.00			
	Dotations amortissements	54 504.66			
	Dépenses imprévues	10 000.00			
	Virement Section Investissement	116 570.61			
	Déficit reporté		136 176.90	Excédent antérieur reporté	
TOTAL		366 869.94	366 869.94	TOTAL	

SECTION INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
	Subventions d'investissement	40 693.04		Subventions d'investissement	
	Emprunts	13 000.00	60 000.00	Emprunt	
	Immobilisations en cours	214 619.72	125 000.00	Virement section Exploitat.	
	Déficit reporté	62 866.03	54 504.66	Amortissements	
			91 674.13	Réserves	
				Excédent	
TOTAL		331 178.79	331 178.79	TOTAL	

• **Lotissement le Fief du Rocher**

Le Conseil municipal, **Décide à l'unanimité**

Article unique : d'approuver le budget primitif Lotissement du Fief du Rocher 2018.

SECTION INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
3555	Terrains aménagés			Emprunts cond. Particulières	1641
16874	Dettes envers Collec.	12 241.72		Revers. Envers collec.	16874
1641	Remboursement des emprunts	30 365.87	37 952.83	Terrains aménagés	3555
			4 654.76	Excédent reporté	
TOTAL		42 607.59	42 607.59	TOTAL	
SECTION FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
6015	Terrains		40 404.63	Vente terrains	7015
6045	Etudes et Prestations			Variation Stocks	71355
71355	Variation Stocks	37 952.83	14 968.77	Avance communale	74741
6522	Revers. Bud. Ann				
678	Autres charges exceptionnel.				
66111	Intérêts d'emprunts	17 420.57			
	Déficit reporté				
TOTAL		55 373.40	55 373.40	TOTAL	

4. Contrat d'association : école privée

Le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2018 la somme de trente-sept mille cinq cent cinquante-neuf euros (37 559.00 €) conformément au contrat d'association en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2004.

5. Subventions aux associations

➤ **Associations Sportives**

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** le montant des subventions à verser aux associations sportives en 2018 ainsi qu'il suit :

AVENIR GYMNIQUE	3 000,00 €
CLUB NAUTIQUE	1 500,00 €
BASKET BALL	600,00 €
AMICALE SPORTIVE CHATAIGNERAISIENNE	5 000,00 €
TENNIS	500,00 €
TIR A L'ARC	500,00 €
ABV LA CHÂTAIGNERAIE	1 000,00 €
VÉLO CLUB	2 100,00 €
FONTENAY KARATÉ SHOTOKAN	200,00 €
HANDBALL SAINT-PIERRE	100,00 €

DÉCIDE de mettre en place une participation à la représentativité régionale des associations sportives et des sportifs de la commune selon les modalités définies par délibération du 25 mars 2003.

L'enveloppe maximum annuelle étant de 10 000,00 €.

➤ **Associations à but social et humanitaire**

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** le montant des subventions à verser aux associations à but social et humanitaire en 2018 ainsi qu'il suit :

AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	400,00 €
ASSOCIATION LAGEM TAABA	700,00 €
ACLMSV85	100,00 €
ACTION HANDICAP	100,00 €
VALENTIN HAÛY	100,00 €
AARFICS	100,00 €
E'CHANGEONS	100,00 €
LA CICADELLE	100,00 €
ADOT 85	100,00 €

➤ **Associations Loisirs et Culture**

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** le montant des subventions à verser aux associations à but culturel en 2018 ainsi qu'il suit :

COMITE DE JUMELAGE	340,00 €
--------------------	----------

➤ **Associations scolaires et éducatives**

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** le montant des subventions à verser aux associations à but scolaires et éducatives en 2018 ainsi qu'il suit :

COMITE PARENTS D'ELEVES ECOLES PUBLIQUES	200,00 €
COMITE PARENTS D'ELEVES ECOLES PRIVEES	200,00 €
COMITE PARENTS ELEVES COLLEGE ST JOSEPH	100,00 €
COMITE PARENTS ELEVES COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE ST JOSEPH	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	100,00 €
FOYER SOCIO ÉDUCATIF COLLÈGE PMF	300,00 €
FOYER SOCIO ÉDUCATIF COLLÈGE ST JOSEPH	300,00 €

➤ **Autres Associations**

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** le montant des subventions à verser aux autres associations en 2018 ainsi qu'il suit :

AEC (ARTISANTS ET COMMERÇANTS)	2 000,00 €
MAISON DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS	200,00 €
ESPACE JEUNES	500,00 €

➤ **CCAS**

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser une subvention en 2018 au CCAS pour le service « Action Sociale » d'un montant de 7 000,00 €.

6. Ecole privée Sainte-Trinité de Fontenay-le-Comte : Participation frais de fonctionnement CLIS

Le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser, pour l'enfant de la Châtaigneraie scolarisé en CLIS à l'école privée Sainte Trinité de Fontenay-le-Comte, la somme de 429.00 €.

D- DIVERS

• ***Personnel : Tableau des effectifs***

Le conseil à l'unanimité :

DÉCIDE de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2018 :

- création d'un emploi d'**Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe**, à temps complet soit 35 heures 00.
- suppression d'un emploi d'**Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe**, à temps complet soit 35 heures 00.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à la création des postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

• ***Ratio d'avancement de grade***

Le Conseil Municipal, **Décide** :

- de fixer pour l'année 2018 le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour les grades d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

• ***Modification adresse EHPAD Bon Accueil***

Le Conseil Municipal à l'unanimité : **Valide** le changement d'adresse de l'EHPAD Bon Accueil au 10 rue de la Chapelle.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT
Maire



